

MUNICIPALITÉ DE VAL-RACINE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Chantal Grégoire, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Val-Racine, le mardi le 2 avril 2024 à 19h00, au lieu ordinaire des séances soit au 2991, chemin St-Léon à Val-Racine.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets

- Permettre de subdiviser le lot en deux parties :
 - un terrain de 8 750 m² avec une façade de 50 mètres du côté ouest du lot
 - un terrain de 135 750 m² avec une façade de 40,53 mètres

Identification du site concerné

Lot 4 500 015, propriété de Samuel Moreau et Alexandre Millette

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Val-Racine ce 6 mars 2024.



Chantal Grégoire.

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Chantal Grégoire, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Val-Racine, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-joint, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le 6 mars 2024.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat ce 6 mars 2024.

Chantal Grégoire

Directrice générale et greffière-trésorière

